



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Le conseil de la municipalité de Cloridorme siège en séance ordinaire ce 13 juin 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

N° de résolution
ou annotation

Sont présents à cette séance : MM. Marcel Mainville
MMES Josette Dupuis
Josée Boulay
Nancy Cloutier
Michèle Fournier

Absence : monsieur Normand Poirier

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur directrice générale par intérim et Marie Dufresne, gestionnaire administrative.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 132-06-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de mai
- 5- Correspondance du mois
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
(voir liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Responsable bibliothèque pour CRSBP
 - 9.2 : projet Josette
 - 9.3 : Adoption du règlement portant sur le code d'éthique des employés
 - 9.4 : Annulation de résolutions 2021 : 193-09-21 (va à l'encontre du règlement du CCU- 239-11-21 illégale, 240-1121 illégale car faut un règlement. (voir projet rés.)
 - 9.5: Projet FAIR /déterminer les travaux exacts/14 semaines
 - 9.6 : Entrées d'eau (traverse 132) 2 demandes
 - 9.7 : liste Réno-Région
 - 9.8 : liste InnergeX- REPORTÉ
 - 9.9 : annulation carte de crédit
 - 9.10 : soumission Sani Manic (vidange de fosse)
 - 9.11 : demande d'un citoyen pour fosse septique
 - 9.12 : Finissants 2022 (3)
 - 9.13 : écritures de correction
 - 9.14 : subvention voirie- déterminer les travaux voir correspondance- reporté
 - 9.15 : maire suppléant pour juillet
 - 9.16 : panneau à remplacer (parc des références)
 - 9.17 : vin d'honneur 50 ans plus- clés
 - 9.18 : équipement d'entrepôt
 - 9.19 : permis de lotissement déjà émis (voir projet rés.)
 - 9.20 : URLS adhésion



9.22/1 : FAAR VOLET 4 dépôt projet
9.22/1 : projet étudiant
9.22 : Discours du maire
9.23 : Paiement terrain et notaire

N° de résolution ou annulation 10 - note de la DG- dépôt d'une balance de vérification et rapport financier par objet; constat du mois incluant compte rendu rencontre régie intermunicipale MR; date de vacances SF-

11-Période de questions
12-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 133-06-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal. Monsieur le maire en fait un bref compte-rendu.

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Monsieur le maire mentionne que le rapport est reporté à une prochaine séance.

Résolution # 134-06-2022

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mai au 31 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de mai 2022 au montant de 26 633.78\$, les prélèvements de 17 026.69\$ et salaires pour 19 805.73\$, soient et sont acceptés. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Résolution # 135-06-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 47 114.97\$

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 13 juin 2022;

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 47 114.97\$ (premier versement SQ inclus) et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 136-06-2022

Responsable bibliothèque

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que madame Josette Dupuis soit nommé conseillère responsable de la bibliothèque auprès du CRSBP.

Madame Dupuis accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 : Résolution # 137-06-2022

Ordinateur/bibliothèque

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son accord pour acheter un nouveau portable pour la bibliothèque car l'ancien est désuet. La somme accordée est d'un maximum de 1000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 138-06-2022

Adoption du règlement # 2022-06 relatif à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-06 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÈGLEMENT 2022-06
RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales



val cours de la Municipalité en matière d'éthique et les règles
général doivent guider la conduite des employés ;

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 9 mai 2022 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 9 mai 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 11 mai 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Cloridorme, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Grande-Vallée, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2018-03 et tous ses amendements édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le juin 2022.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un



entrées d'eau plus tôt ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE ces futures résidences seront situées du côté sud de la 132 alors que la conduite principale passe du côté nord de la route;

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles exigences du ministère des Transports obligent les municipalités à remettre en état la traverse par une compagnie d'asphaltage et que de plus des travaux de pavage débutent sous peu;

CONSIDÉRANT le manque de main d'œuvre et le court laps de temps pour effectuer les travaux;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE l'entrée d'eau pour la résidence située en face du garage Michel Bouchard soit réalisée en autant que tous les documents requis soient fournis et la résidence sera alimentée à partir de l'embranchement du voisin (270, route 132).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution # 143-06-2022

Liste Réno-Région

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Léona Francoeur à préparer la liste des demandes de Réno-Région et à l'acheminer à la MRC, tel que déterminé par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Reporté

9.9 Résolution # 144-06-2022

Annulation carte de crédit

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à Compte Affaires Visa Desjardins d'annuler la carte de crédit de la municipalité du Canton de Cloridorme qui était au nom de Diane Grégory, portant le numéro 4530921071171001, inscrit : M Canton Cloridorme A/S Diane Grégory, 472, route 132 Cloridorme Qc G0E 1G0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 145-06-2022

Soumission Sani Manic

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services présenté par Sani Manic au coût de 300\$ plus taxes pour la vidange des fosses du secteur de l'égout municipal et hors secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Reporté



9.12 : Résolution # 146-06-2022

Finissants 2022

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'émission des chèques
aux trois finissants de 2022, Jacob Boulay, Hugo Bélanger
et Raphaëlle Côté.

Également un montant de 150\$ pour la Fondation Maître
Esdras, (bourse étudiante).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Résolution # 147-06-2022

Écritures de correction

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les écritures de budget
révisé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Reporté

9.15 Résolution # 148-06-2022

Maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :

QUE madame Josette Dupuis est nommée maire-suppléant pour
les prochains huit mois (8).

Madame Dupuis accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : Résolution # 149-06-2022

Panneau du Parc des Références

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Léona Francoeur à
prendre les démarches nécessaires afin de mettre à jour le
panneau situé au Parc des références, en y faisant faire
un montage des bateaux de pêche ayant œuvré à Cloridorme
au fil du temps de même que le nom des capitaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 150-06-2022

Vin d'honneur

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de contribuer au vin
d'honneur qui sera donné lors des jeux des 50 ans et plus,
au montant de 150\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.18 : Résolution # 151-06-2022

Classement pour l'entrepôt

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de sections de rangement
pour un montant de 2690\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 : Reporté

9.20-1: Résolution # 152-06-2022

Adhésion URLS

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que : le conseil municipal de Cloridorme adhère à l'Unité
régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
et qu'elle engage une somme de 109\$, représentant le coût
de la cotisation annuelle;

Qu' : Elle délègue, les personnes suivantes pour la
représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale
loisir et sport, Josette Dupuis et Nancy Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20-2 : Résolution # 153-06-2022

Projet d'amélioration du Parc du chalet des sports /FAAR-
Volet 4

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet
cité en rubrique, soit en une contribution de l'ordre de
10% représentant la part du milieu, (10 000\$) et autorise
le dépôt du projet dans le cadre du programme FAAR volet
4.

QUE monsieur le maire, Pierre Martin et madame Léona
Francoeur, dg par intérim à signer tout document relatif à
ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 : Résolution # 154-06-2022

Projet étudiant

CONSIDÉRANT QUE deux projets étudiants ont été présentés
et acceptés au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE malgré deux offres d'emploi acheminés un
peu partout nous n'avons reçu qu'un nom pour le projet
concernant l'entretien des infrastructures;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY
CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal engage monsieur Maxime Simony,
40hres/semaines au salaire minimum soit 14.25\$ pour 8
semaines. Il débutera le 27 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

